

* * * * *

* P R O C E S - V E R B A L D E M E S U R A G E *

* * * * *

* Plan d'une parcelle bâtie à prendre dans plus grand *

* * * * *

L'an mil neuf cent quatre-vingt-sept, le vingt-huit juin.

Je soussigné Jean-François HOSDAIN, géomètre-expert immobilier, domicilié à Charleroi ex Couillet rue des Hauchies n°30, légalement assermenté en cette qualité près le Tribunal de Première Instance séant à Charleroi, déclare:

Avoir été requis par Monsieur et Madame LENOBLE-MOREAU, afin de procéder au mesurage d'une parcelle de terrain à prendre dans plus grand bien sis à Charleroi ex Gilly rue du Rond Point n°159 et cadastré section B n°379 T 2.

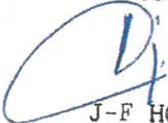
Pour ce faire j'ai tout d'abord rétabli les limites périmétriques de la parcelle à prendre dans plus grand selon les vœux et désirs des propriétaires et ce en présence de l'acquéreuse qui a accepté.

Remarques: - le muret repris sous n° 6-7 est mitoyen.
 - les écoulements d'eau pluviales pourront subsister dans à leurs emplacements actuels.

Après cela j'ai procédé au mesurage de la parcelle à prendre dans plus grand, et constaté pour celle-ci une contenance de 90,79 M2.

Cette parcelle est délimitée par la ligne périmétrique n° 1-2-3-4-5-6-7-8-9-1 liserée en bleu au plan se trouvant au verso; elle est cadastrée section B n° 379 T 2 partie.

Estimant ma mission terminée j'ai clos et signé le présent procès-verbal de mesurage pour servir et valoir ce que de droit.


 J-F HOSDAIN.

levé et dressé par J-F HOSDAIN le 28.06.1987 Dossier 87/06.307
 Rue des Hauchies, n°30 Echelle: 1/150
 6090 COUILLET Tel:071/43 68 17 - 36 67 14

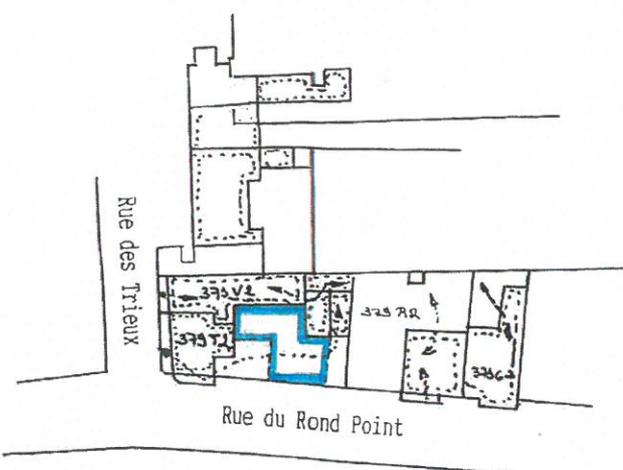
Reproduction ou copie, mêmes partielles, interdites sans autorisation AR n°91 du 29 janvier 1935.

Coordonnées	1	24.83	-	11.43	8	18.11	-	19.76
Pts X - Y	2	25.00	-	19.39	9	18.42	-	11.49
	3	21.85	-	19.36	10	12.62	-	11.55
	4	21.38	-	23.99	11	12.59	-	14.47
	5	12.20	-	23.66	12	13.07	-	15.90
	6	12.63	-	19.93	13	27.77	-	19.41
	7	17.96	-	19.81				

Annee du 10 620

VILLE DE CHARLEROI
Ex GILLY

SITUATION CADASTRALE



Balieux
Morvan

ENREGISTREMENT
le 14 juillet
27 30
REVU: Deux cent vingt-cinq francs
Le Receveur

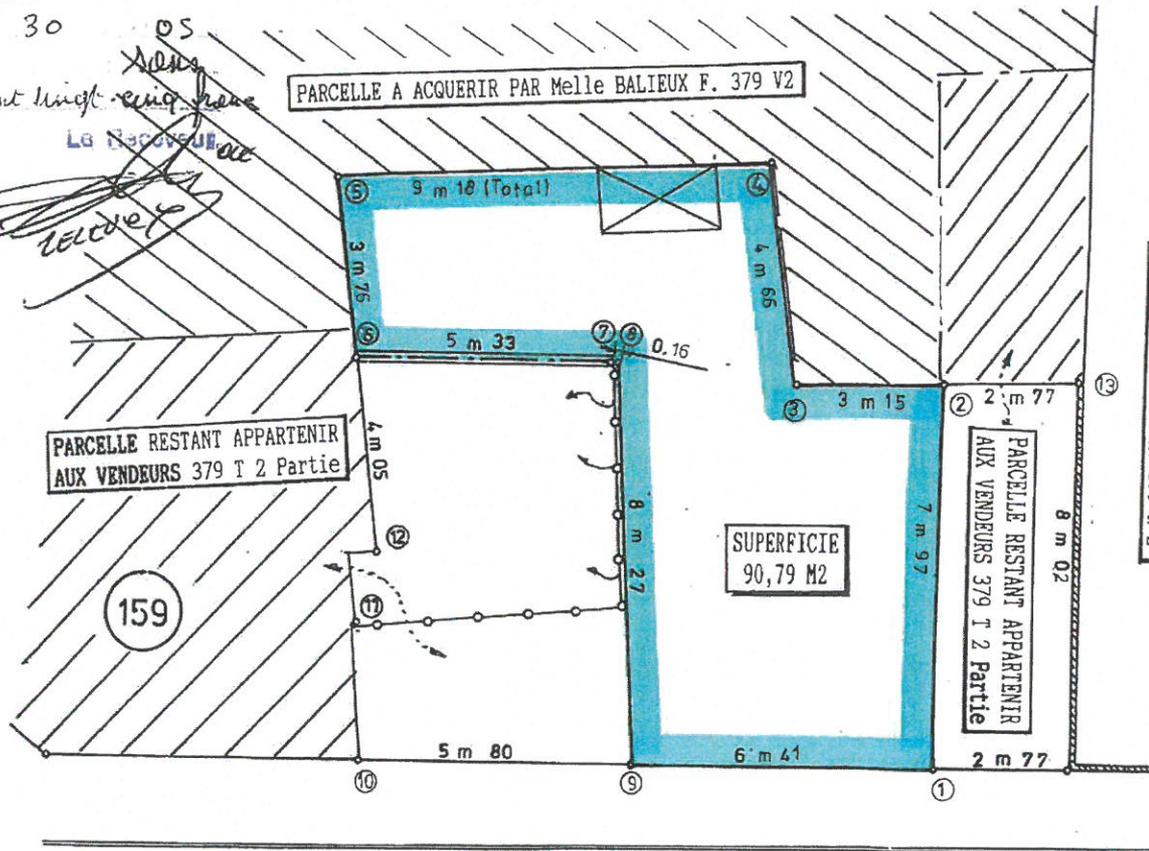
PARCELLE A ACQUERIR PAR Melle BALIEUX F. 379 V2

PARCELLE RESTANT APPARTENIR
AUX VENDEURS 379 T 2 Partie

PARCELLE RESTANT APPARTENIR
AUX VENDEURS 379 T 2 Partie

VANDERVELDE-STUHL A. 379 R 2

SUPERFICIE
90,79 M2



RUE DU ROND POINT